L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 JUILLET 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 81, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 22 JUILLET 1858.

Abonnés à la campagne.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ces jour.

Par Peychaud, Hyde & Co—Marchandises sèches, etc. etc.

Par le Sheriff.—Un terrain avec une maison basse, en briques, rue de l'Esplanade, entre Flandre et Villere.

Politique anglaise.

La croisade que l'Angleterre a entreprise contre la traite et tout ce qui, de près ou de loin, semble y avoir quelque rapport, lui a donné un coup suscité un triple différend avec les Etats-Unis, la France et l'Espagne, et des difficultés avec l'Union sont presque résolues: rappelée à la prudence par l'opinion de ce pays qu'a soulevé parmi nous l'audace de ses croiseurs dans le golfe du Mexique, elle a désavoué ces derniers, a reconnu qu'ils avaient outrepassé leurs instructions et n'a pas osé insister sur le maintien du droit de visite. Les conseillers légaux de la couronne ont déclaré que ce prétendu droit n'est pas inscrit dans le code international et que le gouvernement britannique ne peut pas conséquemment l'exercer en temps de paix. En temps de guerre, il devient légitime, car il fait partie du droit de défense, et les parties belligérantes sont autorisées à s'assurer si les navires que font rentrer leurs bâtiments armés ont à bord des contrebandiers destinés à l'ennemi. Lorsque munitions destinées à l'ennemi. Lorsque cette nécessité n'existe pas, le consentement du gouvernement dont les navires sont visités est absolument nécessaire pour que le droit dont il s'agit puisse s'exercer légalement. Or, les Etats-Unis n'ont jamais accordé ce consentement et persistent toujours au contraire dans l'opinion protesté contre la violation de leur pavillon qui, partout où il flotte, représente leur souveraineté.

Les discours prononcés dans la Chambre des Communes sur la question qui avait déjà été agitée en Amérique, ont tous été, remarquables de modération et de courtoisie. Les qualités de modération et des différentes nuances de l'opinion; ils n'ont eu pour motif que des paroles bienveillantes. Nous avons été moins réservés de ce côté de l'Atlantique: le Congrès et la presse ont adressé de violentes reproches à l'Angleterre et l'ont presque menacée de la guerre. Il est vrai que nous étions les victimes des outrages comme dans le golfe.

La Grande-Bretagne en renonçant à l'exercice du droit de visite ou de recherche, renonce-t-elle à poursuivre le traité? Nullement. Elle maintient plus que jamais sur la pleine et entière exécution des traités qu'elle a conclus avec la France, l'Espagne et les Etats-Unis pour la suppression du trafic des Africains. Si l'Union ne reconnaît pas le droit de visite, elle n'en a pas moins adopté à la traite que ses lois ont depuis longtemps assimilée à la piraterie. Elle ne prétend pas non plus interdire absolument aux bâtimens étrangers la faculté de s'assurer si un navire notoirement suspect a le droit d'arborer le pavillon américain. Tout ce qu'elle exige, en pareil cas, c'est que l'examen se fasse sans brutalité ni menaces.

On se rappelle l'origine des recherches pratiquées dans le golfe du Mexique par les croiseurs anglais. Le cabinet de Londres avait invité le gouvernement américain à augmenter le nombre des bâtiments de son escadre sur la côte d'Afrique, pour faire respecter le pavillon des Etats-Unis et empêcher que les négriers l'arborassent frauduleusement. M. Cass répondit que le président ne croyait pas nécessaire de grever le budget de la marine en envoyant de nouveaux bâtiments sur la côte d'Afrique, et que d'ailleurs l'Angleterre ferait mieux la police des mers si, au lieu de chercher à intercepter les négriers dans les parages de l'Afrique, elle exerçait une rigoureuse surveillance de dans le voisinage de Cuba. Le secrétaire d'Etat n'entendait certainement pas que les croiseurs britanniques dussent arrêter et visiter tous les bâtimens passant à portée de leurs canons, mais simplement saisir près du littoral ceux qu'ils soupçonneraient et les savoir au moment où ils commenceraient à opérer le débarquement des esclaves composant leur chargement.

Malheureusement le gouvernement anglais a pris à la lettre le conseil de M. Cass et a transmis à quelques uns de ses croiseurs leur service. On sait le reste. Il est certain que si les autorités de l'île de Cuba ne tolèrent pas secrètement la traite, les bâtimens anglais n'eussent jamais fait leur apparition dans ces parages. Les difficultés que leur présence près de nos côtes a occasionnées entre les Etats Unis et l'Angleterre, décidera sans doute celle-ci à retirer entièrement son escadre et à la renvoyer sur la côte d'Afrique. Mais en agissant ainsi, le cabinet de Londres, que la connivence des autorités espagnoles abrrite, encouera de protéger l'île contre les futures tentatives des flibustiers. L'aveu en a même été fait en plein parlement.

Cette déclaration et les dures reproches que l'Angleterre adresse incessamment à l'île prouvent que la suppression de la traite, que ont forcé la France et l'Espagne à s'associer à sa croisade dans la traite, est rapprochée de la France et a subi son appui. Le France, de son côté, est assez froide vis à vis de l'Angleterre qui ne voit pas d'un bon œil l'émigration africaine organisée par le gouvernement impérial. Les hommes d'état de la Grande Bretagne ont déclaré ouvertement qu'entre ce trafic et la traite proprement dite il n'y a presque pas de différence, et que si celle-ci est condamnable l'autre ne l'est pas moins. L'opinion s'est formellement prononcée en Angleterre contre le système d'émigration.

L'Angleterre, par son zèle indiscret, s'est donc aliéné la bienveillance de trois grands Etats—la France, l'Espagne et l'Union américaine. Elle a été obligée de renoncer au droit de visite, et elle ne pourra pas empêcher l'émigration africaine autorisée par la France. D'une autre part, son empertement vis à vis de l'Espagne a opéré entre cet Etat et la France une sorte d'alliance défensive. C'est là, on le voit un triple échec pour la politique anglaise.

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE.—La distribution des prix et des mentions honorables aura lieu demain, vendredi, à l'Université de la Louisiane, au coin de Carondelet et Commaine. Le programme de la solennité se compose de morceaux que réciteront plusieurs élèves et, entre autres, MM. John Gauche, Henry Renshaw, John Dasegre, Edward Hogan, Allerton C. Smith, Alphonse Laure, Arthur Simon, Ernest Lavin, W. P. Grivot, J. B. Sevin fils, Antoine Bozonnier, Léonce Soulai, Arthur Claiborne et A. J. Lewis. Le *Mariage Forcé* de Molière sera joué par MM. Amédée Choppin, Alphonse Laure, René Lemonnier, Louis Labarre et George Fortin.—L'Université dirigée avec tant de dévouement par M. L. Dufaï, devient de plus en plus populaire dans notre ville et voit chaque jour augmenter le nombre de ses élèves. La solennité de demain prouvera qu'elle n'est inférieure à aucun collége de la Louisiane.

PENNSYLVANIE.—Le parti de l'opposition en Pennsylvanie a désigné ses candidats le 14 de ce mois. La convention qui s'est réunie à Harrisburg, était présidée par l'ex-gouverneur Reader. M. John M. Read a été nommé, au dixième scrutin, candidat pour les fonctions de juge de la Cour Suprême.

HENRI VINCENT-IER, le célèbre violoniste, a quitté New-York, le 15 de ce mois, pour retourner en Europe.

CHEMINS DE FER EN FRANCE.—Il résulte des documents officiels publiés par le ministère des travaux publics que la France, pour une population de 35,781,628 habitants, avait, à la fin de 1856, 11,486 kilomètres de chemins de fer concédés, et 4 926 kilomètres en exploitation; 15,486 kilomètres de routes impériales, 47,680 kilomètres de routes départementales et stratégiques, et 67,949 kilomètres de chemins vicinaux de grande communication. On compte 6,818 kilomètres de rivières navigables, et 4,715 kilomètres de canaux. Deux départements n'étaient pas encore traversés par des chemins de fer en 1856: c'étaient les Hautes et Basses-Alpes, l'Ardèche, l'Ariége, la Corse, le Gers, la Lozère, les Hautes-Pyrénées et la Vendée. Vingt quatre autres départements avaient obtenu des concessions de chemins de fer, mais étaient encore privés de cette protection, savoir: l'Aude, l'Aveyron, le Calvados, la Castal, la Corrèze, la Creuse, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Haute-Garonne, l'Hérault, le Morbihan, la Nièvre, les Hautes-Pyrénées, le Rhône, le Var, le Vaucluse et les Vosges.

Le département de Seine-et-Oise [illegible] le plus riche en chemins de fer [illegible] a reçu 266 kilomètres exploités [illegible] 32 kilomètres concédés et [illegible] 33 kilomètres concédés et [illegible] 110 kilomètres concédés et 81 en exploitation. La Seine n'avait que 107 kilom. concédés 133 en exploitation.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du Kangaroo.

Pas de changement dans le cours du coton.

New-York, 21 juillet.—Le steamer en fer Kangaroo, de la ligne de Liverpool, New-York et Philadelphie, est entré ici, aujourd'hui à midi, apportant des nouvelles de Liverpool et de Londres de la soirée du 7 courant, c'est à-dire de quelques heures plus récentes que celles reçues par le North Star.

Marché de Liverpool.

Les ventes de coton, le mercredi 7, se sont élevées à 8000 balles. Le marché avait été nouvelles, mais il n'y avait eu aucun changement dans le cours du coton.

Les céréales se soutenaient aux prix qui régnaient lors du départ du North Star.

Les provisions avaient éprouvé aucun changement remarquable.

Consolidés—Des dépêches de Londres, expédiées dans la soirée du 7, disent que les consolidés, argent, étaient cotés à 93 1/2 à la clôture.

Acquisition de Cuba.

Washington, 21 juillet.— Notre gouvernement a reçu des dépêches par le dernier arrivage d'Europe, qui sont de nature à porter à croire que nous ne tarderons pas à faire l'acquisition de l'île de Cuba.

L'Expédition au Paraguay.

La frégate à vapeur des Etats Unis *Fulton* et le *Harriet-Lane* sont les seuls navires désignés jusqu'ici pour aller au Paraguay.

NOUVEAU MEXIQUE.

Washington, 21 juillet.—Le commissaire des affaires indiennes a reçu des avis privés de Fort Arbuckel, en date du 22 juin, disant que les indiens Comanches se livrent à de grands dépréd ations sur les frontières des établissements.

Les Comanches sont très irrités des pertes qu'ils ont éprouvées dernièrement dans leurs conflits avec les *rangers* du Texas.

Le second régiment de cavalerie a reçu l'ordre de se maintenir dans le département du Texas.

Renvoi des troupes de la Floride.

Les troupes stationnées dans le département de la Floride, vont être renvoyées du service au 1er d'août.

Nouvelles des rivières.

St Louis, 21 juillet.—Depuis 24 heures, la rivière a monté de 3 pieds, dans une partage; elle continue à monter. La hausse totale est de neuf pieds.

A bord des steamboats—Le Monongahela est arrivé aujourd'hui de la N. Orléans; le W. Morrison est parti de ce port.

Marché—Cincinnati 21—La farine a haussé de 10 à 15 cts le baril; avoine 45; graisse en baril 10 1/2; whisky 21 cts.

New-York, 21 juillet.—Les ventes de coton, aujourd'hui, ont été de 500 balles, sans variations dans les cours précédents. La farine a haussé de 5 cts. Le blé blanc du haut vaut 1 21 26; mais nominal, blanc 90, jaune 92 cts;—Pore mess $17 05 à 17 12½; graisse 11½ à 11¾; jambons, plat-côtés 8 à 8½ cts; huile de lin 73 cts.

Steamboats descendant:

Vicksburg, 21—Le Planate est passé ici 3 heures après-midi; l'Imperial, de St-Louis, 4 heures; et le Fanny Bullitt, de Louisville, à 7 heures du soir.

CHRONIQUE LOCALE.

MARCHANDISES REMOUVÉES.— Les officiers Roylan et Izard ont fait saisir pour environ quatre cents balles des marchandises volées, lundi soir, chez M. John Hall.

TENTATIVE DE VOL.—Un individu a essayé de voler, dans la nuit de mardi à mercredi, dans une maison de la rue Baronne. Il avait d'abord mis du chloroforme dans les chambres à coucher.

RECORDER SYMMES.—Peter Grider, accusé d'avoir tenté de tuer Charles North, a été écroué, le recorder n'ayant pas voulu accepter de cautionnement. L'interrogatoire a eu lieu hier au soir, à Lafayette. North a reçu un coup de poignard dans le bras.

Patrick McNamara pamera quelques heures en prison pour avoir donné un démenti à la vérité dans le cours de l'instruction d'une affaire.

Daniel Callahan alias Murphy est accusé d'avoir commis une tentative de meurtre sur la personne de Henry Gander, chez ce dernier. L'instruction aura lieu le 5 août.

Jules Lafitte est accusé d'incendie: elle se sentit abandonnée de ses forces, et s'assoutit, dans sa défaillance, que par un effort de désir. Elle tomba inanimée; elle n'était plus consciencieux, en présence de l'abjecte créature qu'elle avait sous les yeux.

Le fermier Bolleau, lui, était dans le champ ce qu'Adeline était dans la maison. Il ne pouvait croire à ce qu'il venait d'entendre. Sa femme coupable! Il était ivre de rage, il était fou. Il ne voulait plus rien entendre, ni voir. Il courut à la maison, et, comme le plongeur qui a rencontré un monstre au fond des mers, il s'élança, l'épouvante, avec le désespoir, qu'elle revint à la surface, c'est-à-dire à la muette contemplation de la scène terrible que notre plume peut à peine tracer.

Bolleau vit la comtesse chancelante; il lui prêta l'appui de son bras, la fit asseoir, et, d'une voix sourde, lui dit:

—Madame, dit-il, de grâce, relevez vous. Il ne nous appartient pas de vous juger; si vous vous êtes trompée, si vous avez cédé à votre faiblesse, il saura vous témoigner sa clémence, ses encouragements et son pardon. Les pénis que vous pourriez avoir à subir seront adoucis et pleines, que je vous somme d'être, ici, d'une entière sincérité. Pas de réticences, pas de détours.... Dites nous tout, madame, tout.... D'où connaissez vous le comte de Verneil?

—Mon Dieu! Monsieur, c'est une trop longue histoire, que vous me demandez là, répondit Adeline se relevant et s'asseyant assez loin d'Antoinette:

—Je me trouve à la disposition de Mme la comtesse pour l'éclairer de tous points. M. de Verneil m'a été présenté par le chevalier de Cordouan, dont, je me plais à le dire... l'honn.... ces liens criminels et odieux sont aujourd'hui brisés.... dont j'étais depuis longtemps le martyre.... M. de Cordouan a fait tout ce qu'il a pu pour que son ami Maxime de Verneil se prît de passion pour moi, et j'avais l'ordre en quelque sorte de provoquer ses assiduités, sous les artifices de la coquetterie. J'ai obéi, M. de Verneil a succombé; mais comme il s'agissait de l'entraîner dans une conspiration, dont mon amant était l'organisateur et l'âme, je ne me suis jamais livré. D'ailleurs, je ne connaissais pas les intentions criminelles de M. de Cordouan à l'égard de la comtesse, que le directeur s'était empressé de me dévoiler, et qui me firent horreur. Je jurai de déjouer ces infâmes projets, et je les déjouai. Elle est pure, Madame, cette femme que vous accusez, elle n'a jamais failli.

—Et pourquoi me tairais-je? continua Adeline dont la voix raffermie tonnait dans l'accent de colère le plus terrible. Il faut tout dire, Monsieur, tout, car je ne veux pas que cette femme soit plus longtemps victime de votre déroutante et grand, ce bon monsieur!

—Adeline, dit Bolleau, je vous suivrais jusqu'au bout du monde.

—Vous chère femme m'en voudra beaucoup! demanda la comtesse qui venait de s'asseoir à une table où elle écrivait avec rapidité.

—Mariette? tant pis! ce sera bien fait; ça lui apprendra à se laisser entortiller par des vauriens.

—Que voulez-vous dire, mon ami? demanda encore la comtesse, sans lever la tête et cachetant un billet.

—Je vous conterai tout cela en route;..... vous prie pressé est de nous en aller vite et vite....

—Eh bien! parlons..... Cependant je vous demande, Madame la comtesse, votre bienveillante attention pour quelques instans.

—Je vous en prie.

—Monsieur Bolleau, veuillez avec moi.

—Monsieur Bolleau, veuillez avec moi. Mon cher Bolleau, vous allez me faire le plaisir de vous rendre à Paris, où vous allez avoir l'obligeance de me conduire, ainsi que M. Bolleau.....

—Quoi! monsieur, vous daignerez me faire, je ne dirai pas cet honneur, mais cette grâce, de m'autoriser..... moi.... Adeline.

—Ne faut-il pas vous prouver que je me fie à vous? reprit Antoinette; et si je crois à votre repentir, ne doit-il pas être le gage de cette mystérieuse de la Providence? En vous inspirant la démarche que vous venez de faire, madame, elle vous a donné une leçon de conduite..... Puisqu'il vous rappelle à lui, dois-je vous fuir, moi que votre purification protége..... Monsieur Bolleau, veuillez vous conformer aux ordres de votre adorable comtesse.